

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1973 ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Economie et finances.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. Raymond BRUN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Edouard Grangier, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 18 et 20), 2590 (tomes VII et VIII) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III, annexes 16 et 17) (1972-1973).

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIÈRE PARTIE. — L'Institut national de la statistique et des études économiques	5
I. — Action de l'I. N. S. E. E. en 1972.....	5
II. — Programme des travaux prévus pour 1973.....	8
III. — Bilan des travaux d'information économique menés dans le cadre régional.....	10
DEUXIÈME PARTIE. — L'Institut national de la consommation	15
I. — L'activité de l'I. N. C.	15
II. — Le budget de l'I. N. C.....	20
III. — Relations de l'I.N.C. avec les organisations de consommateurs.	22
TROISIÈME PARTIE. — L'urbanisme commercial	25
QUATRIÈME PARTIE. — Les prix	33
I. — L'évolution des prix	33
II. — La politique des prix	40
CINQUIÈME PARTIE. — Les échanges extérieurs	43
I. — L'évolution des échanges	43
II. — La structure des échanges.....	46
III. — Evolution de la part relative de la France sur les marchés de nos partenaires	49
Conclusion	59

Mesdames, Messieurs,

Comme à l'habitude, la Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné un certain nombre de dispositions du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (section II. — Services financiers). Il s'agit, notamment, de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de l'Institut national de la consommation et de diverses dispositions concernant le commerce intérieur et le commerce extérieur.

L'Institut national de la statistique et des études économiques a disposé, au cours de l'année 1972, d'un montant total de crédits de 186 millions de francs. Les crédits pour 1973 s'élèvent à 218 millions, soit une majoration de 17,2 %. Parmi les différentes directions du Ministère de l'Economie et des Finances, l'I. N. S. E. E. continue de bénéficier d'un rang prioritaire.

La subvention à l'Institut national de la consommation est portée de 4.717.905 F à 6.134.751 F. Nous verrons que, simultanément, l'Institut développe considérablement ses recettes propres. De son côté, l'aide aux consommateurs passe de 350.000 F à 400.000 F.

Enfin, les crédits prévus au titre de l'expansion économique à l'étranger passent de 189,52 millions en 1972 à 202,91 millions l'an prochain. L'augmentation ressort à 6,3 % du seul fait des mesures acquises. En effet, les mesures nouvelles s'expriment par un solde négatif de 0,81 million de francs, compte tenu d'une économie de 16 millions réalisée sur les crédits de la coopération technique à caractère économique. Abstraction faite de cette dernière opération, la progression s'établirait à 15,5 % et placerait le secteur de l'expansion économique à l'étranger parmi les plus favorisés.

PREMIERE PARTIE

L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Nous étudierons d'abord l'action de l'I. N. S. E. E. en 1972, puis nous tracerons le programme des travaux prévus pour 1973 avant de faire le bilan des travaux d'information économique menés dans le cadre régional.

I. — Action de l'I. N. S. E. E. en 1972.

A. — TRAVAUX STATISTIQUES

1. — *Recensements.*

Après l'achèvement de la mise sur support des informations extraites du recensement général de l'agriculture, l'I. N. S. E. E. a commencé leur exploitation informatique.

En vue de la mise au point du prochain recensement de la population, des essais sont en cours.

2. — *Automatisation des grands répertoires.*

La mise sur support informatique du répertoire d'indentification des personnes sera achevée à la fin de 1972. L'installation et la mise en marche progressive, à Nantes, du centre destiné à le gérer est en cours. La mise sur support informatique du répertoire des entreprises et des établissements est poursuivie.

3. — *Les autres travaux d'élaboration de statistiques de base.*

a) L'I. N. S. E. E. a continué d'assurer ses tâches permanentes : établissement des statistiques du mouvement de la population, réalisation d'enquêtes sur les prix de détail et calcul des indices de prix, exécution d'enquêtes sur la consommation des ménages et sur

l'emploi, exploitation des documents d'origine administrative, réalisation d'enquêtes de conjoncture. Il a dû également poursuivre, en 1972, la gestion et l'exploitation traditionnelles des fichiers centraux de repérage en attendant que les nouveaux systèmes automatisés soient en fonctionnement.

b) L'I. N. S. E. E. a accentué ses efforts dans les domaines considérés comme prioritaires dans le VI^e Plan :

— statistiques de l'emploi : amélioration de l'enquête annuelle et de l'exploitation des bordereaux transmis par les U. R. S. S. A. F. début de la prévision de la nomenclature des activités individuelles :

— statistiques et étude sur les revenus : réalisation d'une nouvelle enquête par sondage sur les revenus perçus par les ménages en 1970 ;

— statistiques sur le commerce : démarrage d'une enquête annuelle dans certains secteurs.

B. — COORDINATION STATISTIQUE

La coordination des travaux statistiques réalisés dans les diverses administrations. Conformément aux recommandations du VI^e Plan, la création, dont le projet est très avancé, d'un conseil national de la statistique doit permettre l'établissement progressif d'un programme cohérent de développement de l'information économique permettant de mieux satisfaire les besoins de tous les utilisateurs.

L'effort de simplification et d'harmonisation des questionnaires a été poursuivi.

La réalisation des deux grands projets relatifs aux grands répertoires fournira des instruments nouveaux à la coordination statistique.

La réforme des nomenclatures de produits et d'activités aura, pour l'essentiel, abouti cette année.

C. — TRAVAUX DE SYNTHÈSES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'I. N. S. E. E. a continué ses travaux permanents d'élaboration des comptes nationaux annuels et trimestriels, d'établissement de synthèses conjoncturelles et de participation à la confection des budgets économiques.

Cependant l'effort a particulièrement porté sur les points suivants :

— définition du nouveau système de comptabilité nationale conforme aux recommandations des organisations internationales, comprenant un cadre central, des systèmes intermédiaires permettant d'analyser les comportements des agents, et des comptes satellites adaptés à l'analyse approfondie de certains domaines dans lesquels l'intervention de l'Etat est très importante ;

— approfondissement de projets destinés à améliorer l'analyse de l'évolution économique à court terme ;

— poursuite des travaux de régionalisation du VI^e Plan et recherches préparatoires à l'élaboration technique du VII^e Plan.

D. — DIFFUSION DE L'INFORMATION

Des efforts particuliers ont été faits pour mieux connaître les besoins d'information de diverses catégories d'utilisateurs et améliorer la diffusion des travaux statistiques.

On notera plus particulièrement que :

— le plan d'implantation d'observatoires économiques régionaux approuvé par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire a été repris avec l'ouverture de l'observatoire du Centre Est (Lyon) ;

— les travaux entrepris, notamment à l'occasion de l'ouverture du centre informatique d'Orléans, ont permis la mise au point d'un système de documentation automatique ;

— la réforme des publications régionales réalisées en 1971 est en cours de consolidation.

E. — LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Ils accompagnent cette évolution du programme de l'I. N. S. E. E.

Un centre a été créé à Nantes en vue de la gestion et de l'exploitation des grands fichiers de repérage. Dans le même temps a été ouvert le centre d'Orléans qui, en assurant des tâches d'exploitation nationales dont la charge sera lourde en 1972 (recensement de l'agriculture), doit être progressivement spécialisé dans les tâches de diffusion. Ce transfert d'un ordinateur à Orléans permet

de faire la place à Paris pour l'installation d'un ordinateur Iris 80, qui sera utilisé au sein d'un centre créé en commun avec le Ministère du Développement industriel et scientifique pour l'exploitation des statistiques industrielles.

Des terminaux relient les ordinateurs aux observatoires économiques régionaux ou aux Directions régionales.

II. — Programme des travaux prévus pour 1973.

Les principales opérations du programme de 1973 sont présentées ci-après :

A. — LES GRANDS RÉPERTOIRES

a) L'automatisation du répertoire des individus étant terminée, celui-ci fonctionnera sur ordinateur à partir du 1^{er} janvier 1973. En revanche, les travaux de mise en place du répertoire informatique des entreprises et des établissements se poursuivront tout au long de l'année 1973.

L'installation des services correspondants conduira au développement progressif du Centre national d'exploitation de Nantes.

b) La mécanisation du « Fichier électoral », qui constitue une suite logique de l'automatisation du répertoire des individus, sera entreprise en 1973.

B. — PRÉPARATION DU PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION

La préparation du recensement de la population de 1975 sera activement poursuivie, notamment la modernisation des méthodes de collecte et d'exploitation.

C. — TRAVAUX D'ENQUÊTES

Avant le prochain recensement de la population, le programme des enquêtes connaîtra un développement, permettant de répondre notamment aux besoins de la préparation du VII^e Plan.

a) *Enquête auprès des ménages :*

Les enquêtes permanentes ou engagées en 1972 seront normalement poursuivies ; en outre, deux enquêtes nécessaires à l'établissement du VII^e Plan seront entreprises : une enquête sur le logement, une enquête sur les transports.

b) *Enquête auprès des entreprises :*

L'enquête annuelle dans le commerce devra être, en 1973, étendue à la majeure partie des commerces de gros et de détail.

La mise en place du système d'exploitation unifiée des statistiques relatives aux entreprises sera poursuivie activement.

D. — TRAVAUX DE SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

a) Travaux nécessaires à la planification. Au début de 1973, il sera procédé à un réexamen du VI^e Plan ; des projections préliminaires portant sur 1980 et diverses recherches seront réalisées pour la préparation du VII^e Plan.

b) En matière de synthèse conjoncturelle, il conviendra de poursuivre les efforts en vue de l'amélioration des instruments d'analyse de la conjoncture.

E. — STATISTIQUES SOCIALES

Les travaux seront poursuivis. En 1973, ils seront particulièrement centrés sur la mise au point et le lancement d'une publication annuelle.

F. — ETUDES

Une attention particulière devra être attachée aux études sur l'emploi, notamment en vue de la révision du VI^e Plan. D'autre part, de nombreuses études préliminaires seront engagées dans divers domaines pour la préparation du VII^e Plan.

Le développement des études régionales sera confirmé en 1973. Il sera orienté, en priorité, vers les besoins de la planification régionale.

Les travaux de conjoncture régionale seront réalisés en plus étroite liaison avec les travaux de conjoncture nationale.

G. — COORDINATION STATISTIQUE ET COMPTABLE

a) L'année 1973 sera marquée par la mise en place du Conseil national de la statistique.

b) L'I. N. S. E. E. animera, en liaison avec la Direction du Budget et la Délégation à l'informatique, l'étude des problèmes relatifs aux systèmes d'information dans l'administration.

c) L'année 1973 constituera également le début de la période de mise en place du nouveau système de comptabilité nationale (système 70).

d) En matière de nomenclature, les travaux concernant les nomenclatures d'activités et de produits seront poursuivis au niveau détaillé et la réforme des nomenclatures d'activités individuelles entrera dans une phase plus concrète.

H. — DIFFUSION

Les axes de développement suivant peuvent être précisés.

a) La mise en place du réseau des observatoires économiques régionaux sera achevée par la création des observatoires du Bassin parisien et de l'Est et l'amélioration des moyens de travail des unités de diffusion des Directions régionales correspondantes.

b) L'étude de la mise à la disposition des utilisateurs de la documentation sera poursuivie.

c) Les autres systèmes d'information pour la diffusion seront développés.

d) La mise en œuvre de la réforme des publications sera poursuivie ; en particulier on cherchera à réduire les délais de mise à disposition de l'information.

III. — Bilan des travaux d'information économique menés dans le cadre régional.

Les mesures prises par l'I. N. S. E. E. pour parvenir à une meilleure information économique au plan régional peuvent être regroupées en quatre thèmes principaux :

1° Amélioration de la connaissance des besoins des différents publics ;

2° Amélioration de la production d'informations économiques localisées ;

3° Amélioration des outils d'étude ;

4° Amélioration du réseau de diffusion (Observatoires économiques régionaux).

1. — *Amélioration de la connaissance des besoins des différents publics.*

L'I. N. S. E. E. et le Centre national d'information pour le progrès économique (C. N. I. P. E.) ont mené en 1972, dans le cadre des observatoires économiques de Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, des recherches sur :

— l'adéquation de l'offre d'information économique aux besoins réels et potentiels des différents utilisateurs d'informations économiques ;

— l'assistance à la formulation des demandes de certains publics ;

— la promotion de l'information économique comme instrument de gestion et de préparation des décisions.

Cette opération devrait se poursuivre en 1973 et 1974.

2. — *Amélioration de la production d'informations économiques localisées.*

En plus de son programme traditionnel de production d'informations économiques régionales et locales à partir des recensements (population, industrie, distribution), des répertoires d'identification, des grandes enquêtes réalisées par l'I. N. S. E. E. ou des Services statistiques des Ministères (étude sur les entreprises notamment), l'I. N. S. E. E. a utilisé largement l'information d'origine administrative :

— déclarations 2460 pour la connaissance des salaires ;

— déclarations sur les bénéficiaires industriels et commerciaux pour la connaissance des entreprises ;

— bordereaux des U. R. S. S. A. F.

Diverses initiatives régionales ont permis de répondre aux besoins les plus urgents ressentis dans certaines régions.

Parallèlement un effort très important a été entrepris dans le domaine de la comptabilité économique régionale (comptes des ménages, entreprises, administrations et collectivités locales) et des synthèses conjoncturelles (disponibles trimestriellement au niveau de chaque région de programme).

Les travaux nouveaux entrepris en 1972 et qui seront développés en 1973 visent :

— à obtenir une meilleure évaluation de l'emploi au niveau régional (intégration des différentes sources statistiques disponibles sur l'emploi) ;

— à fournir des estimations de population entre les recensements.

3. — *Amélioration des outils d'étude.*

L'I. N. S. E. E. a fortement développé, en 1972, les personnels et les moyens informatiques des services d'études régionaux. D'autre part, la création du Centre d'études statistiques du développement régional à Marseille permet dès maintenant :

— de fournir aux différents services régionaux les instruments théoriques nécessaires à l'étude du développement régional ;

— d'assurer une meilleure coordination d'ensemble des recherches menées au niveau de chaque région.

4. — *Amélioration du réseau de diffusion* (observatoires économiques régionaux).

L'implantation des observatoires économiques régionaux.

A ce jour sont en fonctionnement :

— l'observatoire économique du Nord-Lille ;

— l'observatoire économique Méditerranéen-Marseille, Montpellier ;

— l'observatoire économique de l'Ouest-Nantes, Rennes, Poitiers ;

— l'observatoire économique du Sud-Ouest - Bordeaux, Toulouse, Limoges ;

— l'observatoire économique du Centre-Est - Lyon ouvert en avril 1972.

Seront ouverts en 1973 :

- l'observatoire économique du Bassin parisien ;
- l'observatoire économique de l'Est ;
- les centres secondaires, rattachés à des observatoires existants, dans les directions régionales qui n'en sont pas encore pourvues.

Ainsi tous les centres principaux ou secondaires seront ouverts en 1973. Dès la fin 1972 tous les centres de diffusion existants de l'I. N. S. E. E. seront raccordés par terminal à un centre informatique.

Activité des observatoires économiques régionaux.

Les centres principaux des observatoires économiques existants ont reçu, en 1971, en moyenne 8.000 demandes d'information par centre.

Pour faire face à cette demande, en développement rapide, d'importants efforts ont été consentis pour rationaliser le circuit de collecte et la description de l'information, rechercher des informations nouvelles et mettre au point et utiliser des systèmes informatiques de diffusion de l'information.

DEUXIEME PARTIE

L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

C'est la loi de finances rectificative pour 1966 qui a créé « un établissement public national à caractère administratif qui prend le nom d'Institut national de la consommation ». L'article 22 de cette loi précisait que « l'Institut national de la consommation constitue un centre de recherche, d'information et d'études sur les problèmes de la consommation ».

I. — L'activité de l'Institut national de la consommation.

La vocation de cet organisme, définie par le décret du 5 décembre 1967, est triple ; il doit être à la fois un centre d'essais techniques, un bureau d'information et un conseil juridique.

En tant que *centre d'essais*, il lui appartient « de recueillir les demandes d'essai ou d'examen en laboratoire émanant, soit de groupements légalement constitués de consommateurs, soit du Comité national de la consommation, soit des Pouvoirs publics, seuls habilités à le saisir ». Il fait en outre « procéder, par des laboratoires publics ou privés, aux essais ou aux examens qu'il estime justifiés ».

En tant que *bureau d'information* des consommateurs, il assure la diffusion des essais comparatifs « notamment par l'intermédiaire des groupements légalement constitués de consommateurs ». En outre, il suit, coordonne et oriente toutes les informations concernant le consommateur.

Enfin, en tant qu'*organe de conseil*, il procède à des études juridiques sur la protection des consommateurs et répond à des demandes, individuelles ou collectives, de renseignements à ce sujet.

C'est en fonction de ces objectifs qu'il nous faut juger l'activité de l'Institut national de la consommation en 1972.

Centre d'essai.

Les essais comparatifs réalisés durant l'année 1971 concernent :

Les *essais comparatifs* réalisés durant l'année 1971 concernent les autocuiseurs, sacs de couchage, matelas pneumatiques, collants pour femmes, textiles grand teint, lessives, produits détachants, jouets dangereux, montres bon marché, huiles d'olive, dyphényle dans les agrumes, sodas, pesticides dans le beurre et rhums, soit au total 14 essais.

En 1972, le programme approuvé par le Conseil d'administration a été très sensiblement élargi de manière à permettre, en moyenne, la publication des résultats de deux essais dans chaque numéro de la revue. Il porte au total sur vingt-neuf essais qui sont les suivants :

— *appareils et biens d'équipement* : revêtements de sols thermoplastiques, appareils de chauffage d'appoint au butane, rôtissoires électriques, matelas ;

— *produits alimentaires* : desserts glacés, bières, vins de consommation courante, aliments pour bébés, cafés solubles, potages en sachets, fromages de chèvre, margarines, champagne, poulets sous labels ;

— *petits appareils et biens ménagers* : perceuses électriques pour bricoleurs, centrifugeuses et presse-agrumes, hachoirs électriques ;

— *produits d'entretien* : déodorants en bombe aérosols, peintures vinyliques et acryliques, décapants pour fours, adoucissants pour textiles, savons de toilette ;

— *produits divers* : fermetures à glissières, produits anti-solaires, couches pour bébés, cigarettes, fume-cigarettes, brosses à dents.

En outre, les études techniques ont porté, en 1971, sur quinze sujets différents, tandis que quatre études plus approfondies étaient menées pour la réalisation de brochures sur les cuisinières électriques, l'isolation acoustique dans l'habitation, le bruit et la pollution des eaux douces.

Désormais, les études techniques sont orientées systématiquement sur les produits nouveaux offerts sur le marché, de manière à présenter dans la revue une fiche succincte informant les consommateurs sur leur caractère de réelle nouveauté. Douze produits divers ont été étudiés en 1972.

Il faut ajouter à ces tâches la collaboration à divers organismes ou comités d'études, les prestations extérieures assurées dans des congrès scientifiques, colloques ou manifestations professionnelles.

Bureau d'information.

Les activités de l'Institut national de la consommation en tant qu'organe d'information se développent essentiellement dans quatre directions : le bulletin mensuel « *Consommateurs-Actualité* », la revue « *50 millions de Consommateurs* », les émissions de télévision et la publication de brochures.

a) *Consommateurs-Actualité.*

Première publication de l'établissement dans l'ordre chronologique *Consommateurs-Actualité* est une publication mensuelle (1) dont le premier numéro a été édité dès juin 1968.

De présentation volontairement sobre et dépouillée, sans illustration, comprenant fréquemment des tableaux explicatifs, *Consommateurs-Actualité* est conçu comme un outil de travail s'efforçant, soit de traiter de façon exhaustive les sujets abordés, soit de fournir tous les éléments d'une étude complète en citant notamment les références nécessaires.

Au cours de l'année 1971, il s'est enrichi de trois nouvelles rubriques : « *Collectivités* », « *Education du jeune consommateur* », « *Consommateurs âgés* », qui viennent s'ajouter aux anciennes : *Economique, Juridique, Technique, Informations générales.*

Le tirage de cette publication, destinée avant tout aux cadres des organisations de consommateurs, aux administrations et aux entreprises, est limité à 2.500 exemplaires au numéro (42 numéros publiés) pour un peu plus de 1.300 abonnements qui se répartissent à peu près pour moitié entre les souscriptions à tarif plein (60 F) et les souscriptions à tarif réduit (abonnements individuels : 40 F, abonnements groupés : 25 F).

La vente au numéro (8 F l'exemplaire), pratiquée depuis le n° 12 seulement, est relativement faible en raison de la nature même de la publication et se limite, en moyenne, à une centaine d'exem-

(1) Onze numéros par an.

plaires par numéro. En revanche, des demandes importantes portant sur un sujet déterminé font, le cas échéant, l'objet de « tirés à part » vendus au prix coûtant.

b) *50 millions de Consommateurs.*

Le premier numéro de la revue grand public *50 millions de Consommateurs* a été publié en novembre 1970. Après une période de démarrage marquée par la recherche de la meilleure adaptation possible aux goûts du public, la réalisation du magazine par une entreprise extérieure a été abandonnée au cours de l'été 1971 au profit d'une formule intégrant totalement la revue (impression exclue) à l'I. N. C. Le succès escompté s'est immédiatement manifesté par une progression extrêmement rapide des ventes au cours des derniers mois de l'année.

C'est ainsi que 9.700 abonnements avaient été enregistrés au 30 septembre 1971, alors que 3.000 abonnements supplémentaires ont été souscrits en octobre, 5.000 en novembre et 6.500 en décembre.

Au total, compte tenu des réabonnements, 22.500 abonnements avaient été enregistrés à la fin de l'année 1971 et la situation actuelle en fait apparaît un peu plus de 80.000.

Il en va de même pour les ventes au numéro dont la moyenne s'établissait à 45.000 exemplaires par parution à la fin de l'année 1971 et atteint plus de 95.000 exemplaires pour les derniers résultats connus (juin 1972).

C'est ainsi que le tirage de la revue est passé de 50.000 exemplaires en novembre 1970 à 207.000 en juin 1972.

Les prix de vente ont été fixés, dans le double souci de tenir compte du prix de revient et de toucher le plus grand nombre possible de lecteurs, à 2 F l'exemplaire pour la vente au numéro et à 18 F l'abonnement à tarif plein et 15 F l'abonnement à tarif réduit consenti aux membres d'organisations de consommateurs et, à titre de lancement promotionnel, aux personnes qui ont eu, ou qui auront l'occasion d'entrer en rapport avec l'I. N. C.

La revue est conçue pour permettre la vulgarisation des travaux réalisés par l'I. N. C., notamment les études techniques et les essais comparatifs, et pour assurer une information objective du grand public sur les problèmes de la vie quotidienne.

c) *Les émissions de télévision.*

En 1971, les émissions de télévision *50 millions de Consommateurs* ont été diffusées au même rythme que les années précédentes, soit 42 émissions hebdomadaires de trois minutes, le lundi, présentant un thème développé dans la semaine et 200 émissions quotidiennes de une minute trente, la diffusion étant interrompue durant la période des vacances.

Depuis septembre 1971, l'I. N. C. s'est attaché à coordonner les émissions avec la matière traitée dans le magazine « 50 » qui est en partie le prolongement de celles-ci.

En effet, toutes les émissions réalisées par l'I. N. C. sont des émissions d'information visant à l'éducation et la défense des consommateurs mais qui ne permettent pas, en raison de la brièveté du temps d'antenne accordé, de développer suffisamment les sujets abordés. Aussi bien lorsqu'il n'est pas possible de traiter complètement un thème donné à l'antenne, il est évoqué succinctement par quelques questions sur ses principaux points dont les réponses se trouvent dans le magazine.

En 1972, la répartition du temps accordé par l'O. R. T. F. n'a pas varié. Toutefois, l'Office a récemment admis la nécessité de la continuité des émissions pendant les vacances pour permettre de sensibiliser les consommateurs sur les problèmes spécifiques à la période estivale. Les émissions se déroulent donc, de façon continue, sur l'ensemble de l'année.

d) *La publication de brochures.*

Tous les sujets intéressant les consommateurs ne peuvent être développés complètement dans la revue ou dans *Consommateurs-Actualité*. Aussi bien était-il nécessaire de maintenir la réalisation de brochures spécifiques concurremment au lancement du magazine.

C'est ainsi qu'en 1971 quatre brochures ont été réalisées et diffusées par l'I. N. C. : *20 questions sur les cuisinières électriques, l'isolation acoustique dans l'habitation, la pollution des eaux douces et le bruit et ses dangers.*

Dès 1972, plusieurs maisons d'édition ont manifesté leur intérêt pour ce genre de publications en raison du succès qu'elles rencontrent dans le public. C'est ainsi que des contrats ont été passés

pour l'édition d'une collection d'albums « Jeudi » tirés des émissions télévisées pour enfants et un guide intitulé « *Le consommateur à la recherche d'un logement* ». D'autres sont en voie de l'être pour un *dictionnaire de la consommation* et un ouvrage sur *Le savoir-acheter du consommateur*.

Parallèlement une autre brochure intitulée *L'éclairage domestique* dont une diffusion importante était assurée à l'avance a été entièrement réalisée par l'Institut au début de cette année.

Conseil juridique.

Les relations directes avec les consommateurs s'exercent principalement par le canal du courrier des consommateurs qui est passé de 50 à 60 lettres par jour en moyenne jusqu'en septembre 1972, à 80 à 100 lettres par jour en moyenne depuis cette date. L'Institut s'est trouvé un peu débordé par l'ampleur de ce courrier et ne peut généralement y répondre qu'avec un retard assez important (de trois à six semaines).

Les deux tiers des réponses peuvent être faites sous la forme de circulaires et de notes qui sont actuellement au nombre de dix-huit et traitent de tous les aspects possibles d'un problème donné. Le tiers restant demande un traitement individuel.

Par ailleurs, l'Institut réalise des études en vue d'assurer la protection du consommateur. Les études réalisées et publiées en 1971 concernent l'enseignement à distance, les tarifs comparés de certaines réparations, la réglementation de l'étiquetage des produits ménagers, le crédit à la consommation et le guide de l'acheteur à crédit. En 1972, une étude sur la garantie et le service après-vente a été réalisée et les travaux en cours portent sur la vente par correspondance, la publicité abusive et mensongère, ainsi que le règlement des litiges des consommateurs.

II. — Le budget de l'Institut national de la consommation.

Les activités de l'I. N. C. ont pris, en 1972, une dimension et une ampleur qui répondent pleinement aux souhaits de votre rapporteur. Cette extension ne peut se poursuivre que si les moyens de l'Institut augmentent proportionnellement à son action.

On se rappelle, en outre, qu'en l'absence d'une taxe parafiscale — qui aurait pourtant constitué une juste contrepartie aux pouvoirs des producteurs et aurait donné un véritable droit de réponse aux consommateurs — le financement public de l'Institut est assuré par une subvention insérée dans le budget du Commerce intérieur et des prix. Ce mode de financement entraîne une limitation des crédits dont peut disposer cet organisme et l'amène à se procurer par lui-même d'autres recettes. Le budget de 1973 montre qu'un grand pas sera franchi en ce sens puisque près de 45 % des recettes totales proviendront de la vente de publications, le reste résultant des subventions.

Votre rapporteur ne peut que se féliciter que l'Institut puisse se procurer de lui-même une part importante de ses recettes ; toutefois, il ne faut pas se cacher qu'une telle structure budgétaire laisse planer une menace grave sur l'Institut qui survivrait difficilement si sa revue *50 millions de Consommateurs* connaissait une baisse sensible de ses ventes.

DESIGNATION	1972 (primitif).	1973 (prévisions).
<i>Dépenses.</i>		
A. — Crédits de personnel : traitements, indemnités et charges sociales.....	2.176.712	3.300.000
B. — Crédits de fonctionnement : loyers, entretien et réparations ; fournitures, transports et déplacements ; frais de gestion ; dépenses en capital.....	639.600	1.700.000
C. — Crédits d'intervention ; travaux techniques, publications, télévision, redevances et honoraires ; publicité et propagande.....	3.521.193	5.700.000
Totaux	6.337.505	10.700.000
<i>Recettes.</i>		
A. — Subvention	4.717.905	(1) 6.134.751
B. — Ventes de publications.....	1.619.600	4.500.000 (environ)
Totaux	6.337.505	10.700.000

(1) Ce chiffre a été établi en tenant compte des mesures nouvelles et des mesures acquises.

III. — Relations de l'I. N. C. avec les organisations de consommateurs.

Les organisations de consommateurs sont, en France, très nombreuses et relativement faibles dès lors qu'on les compare avec les associations des pays voisins.

Si l'on ne retient que celles qui reçoivent des subventions du Ministère de l'Economie et des Finances, on en dénombre dix :

- la Confédération nationale des associations populaires familiales (C. N. A. P. F.) ;
- la Confédération syndicale des familles (C. S. F.) ;
- la Fédération des familles de France (F. F. F.) ;
- le Laboratoire coopératif d'analyses et de recherches (L. C. A. R.) ;
- l'Organisation des consommateurs (O. R. G. E. C. O.) ;
- l'Union féminine civique et sociale (U. F. C. S.) ;
- l'Association française pour l'information en économie familiale (A. F. I. E. F.) ;
- la Confédération nationale de la famille rurale (C. N. F. R.) ;
- l'Union fédérale de la consommation (U. F. C.) ;
- la Chambre de consommation de la région Alsace.

Les relations de l'Institut national de la consommation avec les principales organisations de consommateurs ont été définies par le décret du 5 décembre 1967 relatif à l'organisation et au fonctionnement de cet organisme.

Rappelons que, en tant qu'organisme technique au service des consommateurs, l'Institut doit agir en liaison avec les organisations de consommateurs ou à leur demande. Il est tenu de les informer du résultat de ses travaux et de tenir à leur disposition toute documentation ou information susceptible de les intéresser.

Le programme des travaux de l'Institut est d'ailleurs établi en accord avec les principales organisations de consommateurs, puisque celles-ci sont représentées au conseil d'administration de cet établissement où elles détiennent la majorité.

L'Institut a fait des efforts en vue d'améliorer ses rapports avec les organisations représentées à son conseil d'administration :

— la recherche d'une méthode destinée à éliminer les risques de concurrence entre la revue « *50 millions de Consommateurs* » et les publications des organisations ;

— l'accès facile à la documentation ;

— la participation à l'élaboration des réponses sous forme de circulaires aux demandes des consommateurs individuels ;

— le compte rendu, dans « *50 millions de Consommateurs* » ou dans « *Consommateurs-Actualité* » des actions de ces organisations.

Malgré cela, on sait que l'organisation la plus importante l'Union fédérale de la consommation, s'est retirée en 1972 de l'Institut national de la consommation. Cette rupture concluait une longue crise qui était devenue plus aiguë au fur et à mesure que s'affirmait le succès de la revue « *50 millions de Consommateurs* » et que se développait le programme d'essais comparatifs de l'I. N. C.

Votre rapporteur déplore la décision de l'Union fédérale de la consommation, mais il estime que l'Institut national de la consommation, tout en restant un outil technique à l'égard des organisations de consommateurs, peut être également un stimulant et qu'une émulation heureuse et créatrice peut s'instaurer entre l'I. N. C. et l'U. F. C.

TROISIEME PARTIE

L'URBANISME COMMERCIAL

La circulaire du 29 juillet 1969 (*J. O.* du 27 août 1969) qui a posé les principes de la politique poursuivie en matière d'urbanisme commercial a institué, dans chaque département, sous la présidence du préfet, un comité consultatif comprenant des représentants de toutes les formes commerciales (grands magasins, magasins populaires, succursalistes, coopératives de consommation, chaînes volontaires, indépendants associés et indépendants isolés).

Le comité comprend, en outre, un représentant des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers, des consommateurs et plusieurs personnalités compétentes en matière d'urbanisme commercial. Le directeur départemental du commerce intérieur et des prix et le directeur départemental de l'équipement sont membres de droit.

La circulaire du 29 juillet 1969 a précisé que les comités devaient être saisis :

— des études d'organisation commerciale effectuées pour l'établissement des projets de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation du sol ;

— de tous les projets comportant la création d'une surface de plancher égale ou supérieure à 10.000 mètres carrés, et, facultativement, des programmes concernant les secteurs de rénovation urbaine ainsi que des projets d'une étendue inférieure à 10.000 mètres carrés qui soulèveraient des difficultés particulières.

Depuis la publication de la circulaire, l'article 17 de la loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, est venu élargir la compétence des comités qui s'appellent désormais « commissions départementales d'urbanisme commercial ». En vertu de ce nouveau texte, la création, la construction et l'implantation des magasins comportant

une surface de vente supérieure à 3.000 mètres carrés doivent faire l'objet d'une instruction particulière de ces organismes, préalablement à l'octroi d'une autorisation administrative.

La consultation des commissions doit intervenir dans les délais impartis par la réglementation ayant trait au permis de construire, aux lotissements et aux zones d'aménagement concerté.

La première réunion des nouveaux organismes s'est tenue, le 23 septembre 1969, à Colmar (comité du Haut-Rhin). Les commissions ont eu, depuis cette date, de nombreuses séances qui ont montré tout l'intérêt de cette formule de concertation.

A la date du 1^{er} juillet 1972, 95 commissions avaient tenu 346 séances et examiné 637 projets.

Une place à part doit être faite à 46 projets ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de construire et qui n'ont été présentés aux commissions qu'à titre d'information.

Sous cette réserve, on obtient les résultats suivants :

A V I S E X P R I M E S		SURFACES de vente.
		(En mètres carrés.)
Dossiers déjà autorisés.....	46	381.485
Avis favorables (à l'unanimité).....	249	1.560.175
Avis partagés (souvent avec une majorité favorable).	170	1.193.349
Avis défavorables (à l'unanimité).....	94	691.803
Dossiers renvoyés pour supplément d'information...	69	487.057
Proposition de sursis à statuer.....	9	81.500
	637	4.375.429

Dans la plupart des cas, les commissions ont dû procéder à l'examen des dossiers particuliers sans avoir les résultats des études entreprises dans les agglomérations pour l'établissement des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation du sol.

Pour formuler leur avis les commissions ont tenu compte :

- du nombre de projets présentés ;
- des études de marchés effectuées par les promoteurs ;
- des renseignements qui leur étaient fournis sur les installations commerciales en place par les services locaux ;
- de la participation des commerçants indépendants aux projets ;
- des répercussions des nouvelles créations sur le commerce du centre ville ;
- des avantages procurés aux consommateurs notamment en ce qui concerne les prix.

Dans d'assez nombreux cas, les commissions ont demandé le renvoi des projets pour supplément d'information et ont subordonné leur avis à la réalisation d'une étude d'ensemble des besoins en équipement commercial de l'agglomération urbaine considérée.

*
* * *

La circulaire du 29 juillet 1969 a institué, au niveau national, une commission centrale, composée de représentants du Ministère de l'Équipement et du Logement, du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de l'Intérieur, afin d'assurer la coordination des travaux des organismes départementaux. Cette commission a, depuis sa création en janvier 1970, tenu douze réunions.

Une circulaire du 27 mai 1970, du Premier Ministre aux préfets (*J. O.* des 20-21 juillet 1970) est venue renforcer les dispositions du texte de juillet 1969, en donnant à ces dernières valeur de directive nationale d'aménagement et d'urbanisme, et en développant encore la politique de concertation de l'administration avec les promoteurs commerciaux.

Il convient de souligner que les dossiers ayant fait l'objet d'avis favorables des commissions peuvent, en vertu des dispositions nouvelles sur le permis de construire (décrets n°s 70-446 et 447 et arrêtés du 28 mai 1970 publiés au *J. O.* du 31 mai 1970 et applicables depuis le 1^{er} septembre 1970), recevoir leur solution au niveau départemental. Seuls les projets ayant reçu un avis défavorable des commissions seront évoqués, en application de l'article 15 du décret

n° 61-1298 du 30 novembre 1961, par le Ministre de l'Équipement et du Logement qui recueillera, avant décision, l'avis de la commission nationale.

Il est enfin intéressant de fournir les renseignements dont dispose l'administration sur le nombre d'ouvertures effectuées au 1^{er} juillet 1972 et sur l'évolution des créations de magasins de grande surface.

Suivant les renseignements fournis par le Centre d'études du commerce et de la distribution (C. E. C. O. D.) (fichier des surfaces commerciales supérieures à 1.000 mètres carrés de surface de vente), on constate les créations suivantes :

	1971		PREMIER SEMESTRE 1972	
	Nombre.	Surface.	Nombre.	Surface.
		(En mètres carrés.)		(En mètres carrés.)
Grands magasins.....	7	53.000	4	43.650
Magasins populaires.....	40	80.100	4	8.698
Hypermarchés	30	164.605	32	206.702
Supermarchés	55	77.579	25	34.698
Spécialistes	42	98.100	35	169.913
Total	174	473.384	100	463.661

L'Institut français du libre-service (I. F. L. S.) indique les ouvertures suivantes dans le secteur du libre-service alimentaire pour les surfaces commerciales supérieures à 2.500 mètres carrés de vente.

	PREMIER semestre 1972.	1971	1970	1969	1968	1967	1963 à 1966.
Indépendants	8	7	11	16	6	3	3
Succursalistes	14	10	21	19	8	2	1
Grands magasins et magasins populaires.....	5	4	5	7	»	2	»
Divers	5	8	5	3	2	1	»
Total	32	29	42	45	16	8	4

Suivant le magazine « Points de Vente » il existe au 30 juin 1972 :

50 magasins collectifs d'indépendants et 2.958 magasins à rayons multiples répartis comme suit :

FORMULES	AU 30 JUIN 1972		AU 30 JUIN 1971	
	Nombre total.	Surface totale, vente au mètre carré.	Nombre total.	Surface totale, vente au mètre carré.
Supermarchés autonomes.....	1.794	1.306.690	1.522	1.120.875
Hypermarchés	175	1.025.904	134	803.427
Magasins populaires.....	(1) 718	933.773	766	845.849
Grands magasins.....	271	1.152.978	256	1.178.836
Total	2.958	4.419.345	2.678	3.948.987

(1) Une modification dans les critères de classification des magasins explique le chiffre inférieur à celui de 1971.

La commission nationale d'urbanisme commercial a tenu compte lors de l'examen des dossiers qui lui ont été soumis :

- des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme adoptés ou en cours d'élaboration ;
- de l'importance de l'appareil commercial de la zone d'influence considérée ;
- de l'intérêt des consommateurs ;
- de la place réservée au commerce indépendant.

Entre le 15 janvier 1970 et le 4 juillet 1972, 108 dossiers ont été examinés par la commission nationale soit à la demande des préfets, soit à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme a ensuite invité les préfets à accorder ou à refuser les permis de construire sollicités en tenant compte des avis émis par la commission qui a été favorable, dans 68 cas, à la délivrance de l'autorisation. Parmi les 40 autres affaires pour lesquelles la commission n'a pas été favorable, un certain nombre de projets ont été renvoyés, permettant ainsi au promoteur de représenter un dossier dans un délai d'un an ou deux.

En ce qui concerne la représentation des différentes formes de commerce au sein de la commission nationale, il n'a pas été possible d'en admettre le principe, car il s'agit d'un organisme purement administratif où les différents services intéressés confrontent leurs points de vue avant que le Ministre compétent, au titre de la délivrance du permis de construire, adresse aux préfets les instructions relatives aux décisions concernant les affaires ayant suivi cette procédure.

Travaux des commissions départementales d'urbanisme commercial.

Le tableau ci-dessous reprend les renseignements statistiques réunis à la date du 1^{er} juillet 1972, concernant les travaux des commissions départementales d'urbanisme commercial.

95 commissions ont tenu 346 séances et examiné 637 projets, totalisant 4.375.429 mètres carrés de surface de vente.

DOSSIERS	NOMBRE DE PROJETS					SURFACE DE VENTE				
	Au 1 ^{er} juil. 1971.	Au 1 ^{er} oct. 1971.	Au 1 ^{er} janv. 1972.	Au 1 ^{er} avril 1972.	Au 1 ^{er} juil. 1972.	Au 1 ^{er} juillet 1971.	Au 1 ^{er} octob. 1971.	Au 1 ^{er} janvier 1972.	Au 1 ^{er} avril 1972.	Au 1 ^{er} juillet 1972.
	(En mètres carrés.)									
Soumis pour information déjà autorisés.....	32	33	38	45	46	232.190	249.990	345.594	365.080	381.485
Ayant recueilli un avis favorable à l'unanimité.....	164	199	222	243	249	1.248.825	1.496.322	1.487.335	1.535.516	1.560.175
Ayant recueilli un avis partagé.....	80	99	114	128	170	510.879	691.155	903.779	971.953	1.193.349
Ayant recueilli un avis défavorable à l'unanimité.....	63	75	84	92	94	444.829	549.590	606.210	658.683	691.863
Ayant été renvoyés pour supplément d'information.....	54	64	67	70	69	386.842	460.827	478.724	485.784	467.057
Ayant été l'objet d'une proposition de sursis à statuer..	7	7	10	10	9	86.100	86.100	111.000	86.000	81.500
	400	477	535	588	637	2.909.665	3.533.984	3.932.642	4.103.016	4.375.429

(1) La diminution de ce nombre résulte des rectifications opérées dans le calcul de certains projets pour ne retenir strictement que la surface de vente.

NOTA. — Le nombre des dossiers ayant été l'objet d'une proposition de sursis ou d'un renvoi a diminué, car des affaires ont été réexaminées par les commissions départementales d'urbanisme commercial qui ont finalement pris une position soit favorable, soit partagée, soit défavorable.

QUATRIEME PARTIE

LES PRIX

I. — L'évolution des prix.

1. — *Le coût de la vie.*

Le tableau ci-après résume l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation :

	INDICES	VARIATIONS mensuelles. (En pourcentage.)
Année 1971 :		
Janvier	102,5	+ 0,6
Février	103,0	+ 0,5
Mars	103,4	+ 0,4
Avril	104,0	+ 0,6
Mai	104,7	+ 0,7
Juin	105,1	+ 0,4
Juillet	105,6	+ 0,5
Août	106,0	+ 0,4
Septembre	106,5	+ 0,5
Octobre	107,1	+ 0,6
Novembre	107,5	+ 0,4
Décembre	108,0	+ 0,5
Année 1972 :		
Janvier	108,3	+ 0,3
Février	108,9	+ 0,6
Mars	109,4	+ 0,5
Avril	109,8	+ 0,4
Mai	110,4	+ 0,5
Juin	111,0	+ 0,5
Juillet	111,9	+ 0,8
Août	112,5	+ 0,5
Septembre	113,2	+ 0,6

La hausse du coût de la vie a atteint 6,3 % de septembre 1971 à septembre 1972.

La pression inflationniste, très marquée en fin de période, a affecté chaque grand secteur de biens et services.

Dans le domaine alimentaire, la hausse a été particulièrement forte. Elle est imputable principalement aux déséquilibres de certains marchés agricoles, notamment du marché des viandes de boucherie. La viande de porc est entrée dans la phase défavorable du cycle. De surcroît, les approvisionnements en fruits et légumes frais — notamment en pommes de terre — sont plus réduits que l'année précédente.

Les prix des produits manufacturés se sont ressentis de l'inflation internationale. La montée des prix à l'étranger, notamment en Allemagne, s'est traduite par une atténuation de la concurrence étrangère et une augmentation des prix des produits importés. Les matières premières ont été affectées par de très fortes hausses qui se sont portées d'abord sur le coton et les cuirs, puis sur la laine. Enfin, la progression des salaires s'est maintenue à un rythme élevé puisque le taux de salaire horaire a connu une croissance de 11,20 % de juillet 1971 à juillet 1972.

Des relèvements de tarifs publics sont intervenus pour la S. N. C. F., le gaz et l'électricité. Enfin, les prix du tabac, qui n'avaient pas augmenté depuis quatre ans, ont également subi un relèvement.

2. — *Les prix industriels.*

Les seuls éléments disponibles et publiés par l'I. N. S. E. E. ne permettent de mesurer l'évolution des prix industriels à la production que d'une manière très sommaire.

On sait en effet que l'indice des prix de gros couvre en réalité, en majeure partie, des produits pas ou peu élaborés, et par conséquent très sensibles à l'évolution des cours des matières premières. Celle-ci a été très inégale selon les produits.

Pour les douze derniers mois, l'indice des matières premières accuse une progression de + 1,6 % dont + 2,8 % pour les matières premières nationales et + 0,4 % pour celles qui sont importées. L'évolution relativement faible de ces dernières est due essentiellement à la baisse des métaux non ferreux (— 6,1 %), contrebalancée par la hausse de la laine (+ 15,9 %). La progression de l'indice des matières premières nationales est en grande partie imputable aux cuirs verts (+ 111,4 %) et aux cuirs tannés (+ 37,4 %). L'indice général des prix de gros des produits industriels accuse une progression de + 3,7 %, dont + 4,4 % en ce qui concerne les produits industriels semi-transformés.

L'indice des prix de détail des produits manufacturés a progressé de + 4,7 %, cette moyenne étant très légèrement supérieure en ce qui concerne l'habillement et les articles textiles (+ 5 %) mais en revanche légèrement inférieure pour les autres produits manufacturés (+ 4,5 %).

3. — Les prix agricoles.

L'indice d'ensemble établi par l'I. N. S. E. E. accuse une hausse qui s'est progressivement accélérée au cours des douze derniers mois.

Les hausses trimestrielles moyennes à la production obtenues en rapportant les trois mois de l'année courante sous rubrique aux trois mois correspondants de l'année antérieure, ont évolué ainsi qu'il suit :

$$\frac{\text{août/novembre 1971}}{\text{août/novembre 1970}} = + 7 \%$$

$$\frac{\text{décembre 1971/mars 1972}}{\text{décembre 1970/mars 1971}} = + 11,3 \%$$

$$\frac{\text{avril/juillet 1972}}{\text{avril/juillet 1971}} = + 13,4 \%$$

Cette progression a été fortement influencée par les produits animaux et notamment les viandes, l'accélération ayant été particulièrement sensible au cours du dernier trimestre :

	Août/nov. 1971 Août/nov. 1970.	Déc. 1971/mars 1972 Déc. 1970/mars 1971.	Avril/juil. 1972 Avril/juil. 1971.
Produits animaux.....	+ 9,8	+ 13,4	+ 14,2
Bœuf	+ 8,3	+ 13,9	+ 22,3
Veau	+ 5,2	+ 17,6	+ 27,3
Porc	+ 8	+ 10,4	+ 6,7
Lait	+ 13	+ 13	+ 10,9
Produits végétaux.....	+ 0,4	+ 5,9	+ 11,2
Blé	+ 3,7	+ 3,2	+ 3,6
Betteraves	+ 3,3	+ 4,9	+ 4,9
Pommes de terre.....	— 50,4	— 41,6	+ 71,9
Vin	+ 2,2	+ 11,1	+ 13,9

On sait qu'en ce qui concerne les viandes, cette situation est due à la pénurie mondiale, ainsi qu'au relèvement des prix de soutien dans le cadre de la politique agricole commune. La revalorisation des prix a également fortement affecté les produits laitiers.

En ce qui concerne les pommes de terre, les variations enregistrées reflètent les déséquilibres importants qui perturbent ce marché.

Les conventions passées entre les pouvoirs publics et les professionnels dans le domaine des produits alimentaires, ont permis d'atténuer, dans une certaine mesure, l'incidence des fortes hausses subies à la production.

Néanmoins l'indice des prix de détail de l'ensemble des produits alimentaires a accusé, au cours des douze derniers mois, une hausse de + 7,6 % ; le mouvement a été particulièrement marqué pour les viandes de boucherie (+ 16 %) et pour les produits laitiers (+ 9,3 %) ; un élément de relative modération a été apporté par les industries alimentaires.

4. — *Les prix des services.*

Au cours des douze derniers mois, les services ont vu leur prix augmenter plus rapidement que l'indice général conformément à la tendance passée. D'août 1971 à août 1972, il a progressé de 6,5 %.

Leur prix relatif a cependant tendu à se situer en deçà de la tendance observée sur le moyen terme.

La progression importante en valeur absolue tient largement à la hausse des salaires, soit que celle-ci ait un effet sur les coûts, soit sur la demande, soit encore qu'elle serve de référence à des tarifs dans des secteurs qui, par nature, se prêtent mal à un contrôle réglementaire.

Parmi les services qui ont subi les plus fortes hausses, on trouve notamment les spectacles, les restaurants, les cafés, les hôtels, la pâtisserie et les plats préparés.

Dans la plupart des secteurs le mouvement demeure toutefois contrôlé grâce au dispositif mis en place par les pouvoirs publics sous forme d'engagements et de conventions.

Evolution, en pourcentage, d'août 1971 à août 1972, des prix des services.

Indice d'ensemble.....	+ 6,1 %
Services	+ 6,5 %
Services relatifs au logement.....	+ 6,1 %
Soins personnels, blanchissage, nettoyage.....	+ 4,9 %
Service de santé.....	+ 6,8 %
Transports publics.....	+ 5,8 %
Services d'utilisation de véhicules privés.....	+ 5,0 %
Hôtels, cafés, restaurants, cantines.....	+ 8,0 %
Autres services.....	+ 4,4 %
dont spectacles.....	+ 8,1 %

5. — *Comparaison internationale.*

L'évolution des prix ne préoccupe véritablement les autorités que lorsqu'elle fait apparaître une hausse plus importante que dans les pays acheteurs et fournisseurs. C'est, en effet, la compétitivité de l'économie qui est alors mise en cause et les conséquences en sont sensibles sur la balance commerciale et sur la balance des paiements.

Toutefois, l'indice des prix de détail ne peut rendre compte avec exactitude des variations de compétitivité de différents pays, car le commerce extérieur ne porte que sur certains biens et non sur l'ensemble de la production. C'est pourquoi il est préférable de comparer les prix des produits exportés par les différentes nations.

Il est difficile de chiffrer l'évolution des prix des produits français exportés en l'absence de tout indice précis. En outre, il convient de signaler que les prix à l'exportation sont fixés, en règle générale, par rapport aux prix du marché acheteur, les exportateurs préférant fréquemment accroître leurs marges bénéficiaires, plutôt qu'augmenter leurs parts de marché par des baisses de prix relatif dont l'effet n'est ni immédiat ni certain. Les prix français à l'exportation sont donc fonction de plusieurs variables difficilement quantifiables : accroissement des coûts de production, prix

intérieurs du marché acheteur, prix pratiqués par les principaux concurrents, politique de développement des exportations propre à l'entreprise et facilités de crédit.

Il est toutefois possible, par plusieurs approches complémentaires, de donner quelques indications sur l'évolution des prix français à l'exportation comparés aux prix pratiqués par nos principaux partenaires :

a) *Comparaison de l'indice des valeurs moyennes à l'exportation.*

Compte tenu des méthodes d'établissement, l'interprétation des indices de valeurs moyennes à l'exportation est délicate. En effet, la fluctuation de l'indice peut traduire, non seulement un mouvement du niveau moyen des prix, mais également des changements dans la composition des échanges.

Les pourcentages de variation des indices de valeurs moyennes à l'exportation, publiés par l'O. C. D. E., ont été établis en comparant le deuxième trimestre 1972 au deuxième trimestre 1971 (en pourcentage) :

France	+ 1,1
R. F. A.	+ 0,6
Italie	+ 0,4
Pays-Bas	— 0,3
U. E. B. L.	+ 1,7
Grande-Bretagne	+ 7,2
Etats-Unis	+ 2,4

Dans ce classement, la France occupe une position moyenne, devant la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Belgique, mais derrière l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.

On peut donc tirer comme conclusion de cette première approche que la hausse des valeurs moyennes à l'exportation est, pour les produits français, d'un niveau très proche de celle qui atteint les produits de nos principaux partenaires.

b) *Comparaison des variations de prix
du Produit national brut.*

La variation annuelle des prix du P. N. B. ne donne pas d'information précise sur les prix à l'exportation. En outre, le prix du P. N. B. est une notion purement théorique. Elle permet toutefois de donner une indication de tendance.

Pour 1972, comparée à 1971, la croissance des prix du P. N. B. s'établit ainsi (en pourcentage) :

R. F. A.	+ 5,6
Italie	+ 5,5
Pays-Bas	+ 7,0
Belgique	+ 5,0
Grande-Bretagne	+ 7,0
Etats-Unis	+ 4,0

Là encore, la hausse des prix français semble s'inscrire dans la moyenne des augmentations de prix de nos principaux partenaires puisque l'on prévoyait une hausse de 5,5 %.

c) *Comparaison des indices de prix à la consommation.*

L'indice des prix à la consommation ne donne pas d'indication spécifique sur les prix à l'exportation, mais permet de fournir des indications sur la tendance actuelle.

Les taux d'augmentation des prix de détail, depuis le début de l'année (neuf premiers mois), ont été les suivants (en pourcentage) :

Pays-Bas	+ 5,8
Grande-Bretagne	+ 5,2
R. F. A.	+ 4,9
France	+ 4,8
Italie	+ 4,3
Etats-Unis	+ 2,5

Au cours du dernier trimestre, la hausse mensuelle des prix de détail a atteint, en moyenne, 0,5 % chez nos principaux partenaires, soit le rythme d'augmentation des prix français. Toutefois, depuis un an, la hausse a été plus rapide en France qu'à l'étranger (6 % en France contre 5 % à l'étranger).

Il ressort de ces trois analyses que les prix français à l'exportation paraissent subir une croissance similaire à celle enregistrée chez nos principaux partenaires. La compétitivité de nos prix ne semble donc pas remise en cause par l'évolution récente, ce que nous pourrions vérifier en examinant l'état de nos échanges extérieurs.

II. — La politique des prix.

L'atténuation des pressions sur les prix avait permis, dès 1970, un allègement progressif du dispositif mis en place après la dévaluation d'août 1969. Cependant, au cours du 1^{er} semestre 1971, des comportements inflationnistes se sont à nouveau développés de façon préoccupante, notamment dans le domaine des produits manufacturés.

Aussi, en septembre 1971, la persistance de fortes tensions inflationnistes et les incertitudes sur la conjoncture monétaire internationale ont-elles conduit le Gouvernement à adopter une politique plus active. Cette politique visait à ralentir la hausse des prix sans porter atteinte à l'expansion ; elle a pris la forme de contrats anti-hausse pour les produits manufacturés, et a été accompagnée de mesures concernant les marges et les prestations de services.

Le dispositif ainsi arrêté était applicable pendant une durée de six mois. Il reposait sur :

— la limitation à un taux maximum de 1,5 % de l'augmentation des prix des produits manufacturés ;

— le maintien des marges de distribution de ces mêmes produits au niveau atteint le 15 septembre 1971 ;

— la prorogation, jusqu'à la fin de la période, des conventions afférentes aux prestations de services.

En contrepartie, le Gouvernement avait décidé de suspendre, jusqu'au 15 mars 1972, toute augmentation de tarifs publics ou de charges susceptible d'accroître les coûts de production des entreprises.

Au total plus de 180 accords ont été signés dans l'industrie et 90 dans le commerce, couvrant la quasi-totalité des secteurs intéressés.

L'évolution des prix des produits manufacturés et des services ayant, pendant la période couverte par le contrat anti-hausse, connu un ralentissement, un régime plus souple a pu être mis en place. Il est cependant apparu, malgré l'atténuation de la hausse des prix obtenue par les mesures prises en septembre 1971, que la persistance de tensions inflationnistes au sein de l'économie française, l'exigence du maintien de la compétitivité de notre économie dans un environnement international changeant, l'existence de secteurs protégés de la concurrence, imposaient le maintien d'une politique d'encadrement tendant à modérer les évolutions de prix.

Le nouveau dispositif est entré en vigueur le 1^{er} avril 1972.

Dans l'industrie, il comporte la libre fixation des prix pour les entreprises occupant moins de 20 salariés. Les prix de certains biens, en général passibles de la T. V. A. au taux majoré ou de droits spécifiques, ont été libérés. Les branches où la concurrence est forte sont susceptibles de bénéficier d'un régime de liberté ; c'est ainsi qu'au 15 juin 1972 un certain nombre de branches dans lesquelles les échanges extérieurs sont importants et où les entreprises se sont engagées à respecter strictement les règles de la concurrence, ont été placées sous un régime de liberté des prix.

Dans les autres branches industrielles les prix peuvent être programmés dans le cadre d'un accord conclu avec les professions ou entreprises et en fonction, notamment, des progrès de la productivité. Un indicateur moyen d'évolution des prix industriels dans leur ensemble a été défini et fixé à 3 % pour la première année de programmation. Au 15 août 1972, deux cents accords de programmation avaient été conclus, couvrant la majorité des secteurs de la production industrielle.

En ce qui concerne la distribution, le nouveau dispositif prévoit, comme le précédent, la conclusion d'engagements de stabilité des marges en valeur relative sur les produits manufacturés.

Les commerçants qui ne sont pas couverts par ces accords ou qui ne les ont pas respectés voient leurs marges bloquées en valeur absolue.

Les marges prélevées sur les produits alimentaires continuent d'être régies, pour l'essentiel, par des dispositions contractuelles. Les engagements professionnels nationaux et conventions départementales ont été actualisés, notamment dans le commerce de la boucherie.

La politique de concertation est également poursuivie dans le secteur des prestations de services. Les avenants aux engagements ou conventions conclus ont assigné, pour 1972, des évolutions comparables à celles retenues pour 1971.

CINQUIEME PARTIE

LES ECHANGES EXTERIEURS

A la suite du retour à l'équilibre de la balance commerciale française en 1970, l'objectif prioritaire fixé par les Pouvoirs publics pour 1971 était que soit consolidé cet acquis, pour qu'un excédent durable de nos échanges extérieurs se dégage, en accord avec les objectifs du VI^e Plan.

L'objectif secondaire tendait à poursuivre l'assainissement de la structure du commerce extérieur français, traditionnellement caractérisée par l'insuffisance de la part des produits finis à l'exportation et par une excessive concentration de nos ventes sur quelques marchés.

Sauf en ce qui concerne le redéploiement géographique de notre commerce extérieur, ces objectifs ont été largement atteints en 1971. En effet, les ventes françaises se sont accrues de 14,7 % par rapport à 1970 alors que le VI^e Plan prévoit une croissance annuelle moyenne en valeur de 11,7 %. La progression des importations a été de 11,3 % en 1971, proche de l'augmentation moyenne prévue par le Plan (10,5 %).

Finalement, un excédent appréciable a pu être dégagé alors que la structure des échanges par produits s'est modifiée dans un sens favorable.

I. — L'évolution des échanges.

Au cours du premier semestre de 1972, la balance commerciale a dégagé, en termes FOB/FOB, un solde positif de 1.889 millions de francs, correspondant à un taux de couverture de 102,9 %, très proche de celui de la période correspondante de 1971.

L'examen des données corrigées des variations saisonnières confirme que la tendance favorable constatée tout au long de l'année 1971 s'est maintenue pendant les six premiers mois de 1972.

	PREMIER semestre 1971.	DEUXIEME semestre 1971.	PREMIER semestre 1972.	EVOLUTION	
				Premier sem. 1972/ premier sem. 1971.	Premier sem. 1972/ deuxième sem. 1971.
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	
Importations (FOB).....	53.298	57.822	62.658	+ 17,6	+ 8,4
Exportations (FOB).....	55.457	60.169	64.851	+ 16,9	+ 7,8
Soldes	+ 2.159	+ 2.347	+ 2.193	»	»
Taux de couverture.....	104,1 %	104,1 %	103,5 %	»	»

Les excellents résultats de janvier, avril et juin ont largement compensé les déficits enregistrés en février et mai, alors que le mois de mars restait moyen.

Cette évolution irrégulière est due aux variations brusques d'un mois sur l'autre du niveau de nos importations qui, sur l'ensemble du semestre, marquent néanmoins une nette reprise (+ 17,2 % par rapport à la période correspondante de 1971) imputable à la poursuite d'une activité économique soutenue et à l'expansion de la consommation des ménages.

Malgré une demande étrangère encore hésitante, nos exportations se sont accrues à un rythme élevé (+ 17,1 % par rapport au premier semestre de 1971) et ont permis de réaliser des gains importants de part de marché.

Le mouvement des échanges a surtout été caractérisé, au premier semestre de 1972, par la forte hausse des importations de demi-produits et de biens de consommation ainsi que par le développement notable de nos exportations de produits agricoles.

Les produits agricoles ont donné lieu à des exportations en progrès de 26,3 % sur le premier semestre de 1971 (grâce aux résultats très satisfaisants obtenus pour les céréales, les fruits et légumes, la viande et les vins, tandis que nos livraisons de produits laitiers diminuaient légèrement). Dans le même temps les importations de produits agricoles n'ont augmenté que de 8,4 %, permettant ainsi de dégager, pour l'ensemble du secteur, un solde positif de 2.500 millions de francs (CAF/FOB) et un taux de couverture en nette amélioration sur le premier semestre de 1971.

Marqués par une grande irrégularité mensuelle, nos achats de *produits énergétiques* se sont accrus de 16,6 %, compte tenu du renchérissement du prix du pétrole brut importé et d'un accroissement en volume qui a permis à nos livraisons de produits raffinés de se développer, au premier semestre 1972, au rythme annuel de 20,5 %. Malgré un léger redressement de notre taux de couverture, le déficit de ce poste (7.672 millions de francs) continue à peser sur l'équilibre de nos échanges.

Les cours mondiaux étant orientés à la hausse, la progression de nos achats et ventes de *matières premières* recouvre, en fait, une augmentation en volume plus modérée qui contraste cependant avec la régression qui avait été enregistrée au premier semestre de 1971 ; le solde de nos échanges dans ce secteur reste négatif de 3.819 millions de francs et notre taux de couverture s'est établi à 54 % (contre 53,6 % pour la période correspondante de 1971).

Bien que le solde de nos échanges de *demi-produits* soit resté positif (+ 1.019 millions de francs), il a cependant diminué par rapport au premier semestre de 1971 en raison de l'augmentation sensible de nos importations (+ 20 %) qui s'explique par le niveau élevé de l'activité industrielle en France ; nos exportations, en revanche, n'ont progressé que de 11,2 % par suite de la moindre vigueur de la conjoncture étrangère et de l'existence de stocks importants dans certains pays comme l'Allemagne fédérale.

En effet, nos achats à l'étranger de produits textiles et sidérurgiques ont augmenté respectivement de 22,4 % et de 25,9 % alors que nos expéditions ont plafonné.

Nos achats de produits chimiques ont progressé de 18 % et le taux de croissance de nos exportations se situe à 17 %.

Nos échanges de *produits finis* ont dégagé un excédent de 4.897 millions de francs, correspondant à un taux de couverture légèrement inférieur à celui du premier semestre de 1971.

La balance des *biens d'équipement* est redevenue négative de 391 millions de francs au premier semestre de 1972, alors qu'elle avait été excédentaire de 68 millions de francs au premier semestre de 1971 ; malgré un certain ralentissement de la formation brute de capital fixe des entreprises françaises, la croissance de nos achats (+ 15,1 %) est restée supérieure à celle de nos ventes (+ 11,8 %) qui ont été affectées par la faiblesse de la demande d'investissements émanant des principaux pays clients.

L'accroissement de nos achats a été particulièrement important pour les tracteurs, ainsi que pour les avions et bateaux, secteur dans lequel nous avons simultanément réalisé nos meilleurs résultats à l'exportation.

Le solde positif de nos échanges de matériel électrique et de machines mécaniques diverses s'est maintenu, mais la stagnation de nos ventes de matériels pour les travaux publics et la sidérurgie a entraîné un amoindrissement de notre excédent dans ce secteur ; le déséquilibre de la balance des machines-outils s'est aggravé sans qu'aucune amélioration intervienne dans la branche du matériel de précision qui demeure largement déficitaire.

Nos ventes de *biens de consommation* ont continué à se développer à un rythme soutenu au premier semestre de 1972 (+ 20,8 % par rapport à la période correspondante de 1971), mais la forte hausse de nos achats (+ 28,2 % par rapport au premier semestre de 1971) constitue le fait le plus notable.

Le taux d'augmentation de nos ventes d'automobiles (+ 17 %) est légèrement en retrait de la tendance moyenne de l'année 1971, alors que nos achats ont augmenté de 26,2 % traduisant le dynamisme de la demande des ménages. Le solde de nos échanges reste cependant très largement positif (+ 4.168 millions de francs) bien que notre taux de couverture avec l'étranger se soit quelque peu dégradé.

Nos ventes de textiles et cuirs et de produits des industries diverses (parfums, bijoux, articles de plein air, etc.) continuent à être très supérieures à nos achats malgré le progrès important de ces derniers. Par contre, le déficit des échanges de bois et papier a persisté au cours du premier semestre de 1972.

II. — La structure des échanges.

a) *La structure par produits.*

Compte tenu du développement remarquable de nos ventes dans ce secteur, les produits agricoles ont représenté 18 % de nos *exportations totales* au premier semestre de 1972, contre 16,6 % au premier semestre de 1971 ; la part de l'énergie et des matières premières est demeurée inchangée, alors que celle des demi-produits s'inscrit en régression sensible (20,4 % au premier semestre de 1972, contre 21,5 % pour la période correspondante de 1971).

Les produits finis constituent plus de la moitié des exportations françaises, et si leur importance relative a légèrement diminué, c'est en raison de l'évolution constatée dans le secteur des biens d'équipement (24,4 % des exportations totales au premier semestre de 1972 contre 25,5 % au premier semestre de 1971) ; les biens de consommation voient, au contraire, leur part passer de 25,9 % à 26,7 % grâce à un accroissement de leurs livraisons supérieur de près de 4 points à la moyenne générale.

L'évolution de la composition de nos importations fait apparaître un amoindrissement de la part tenue par les produits agricoles qui représentent désormais un pourcentage de nos importations globales inférieur à celui du secteur énergétique ; les demi-produits et surtout les produits finis prennent une importance plus grande à la suite de l'augmentation des achats de biens de consommation.

Structure des échanges.

PRODUITS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Premier semestre 1971.	Premier semestre 1972.	Premier semestre 1971.	Premier semestre 1972.
	(En pourcentage.)			
Agriculture	14,6	13,5	16,6	18
Energie	13,8	13,7	2,5	2,5
Matières premières, produits bruts	12,4	12,2	6,9	6,9
Demi-produits	17,6	18	21,5	20,4
Produits finis.....	40,6	41,7	51,4	51,1
Biens d'équipement.....	24,3	23,9	25,5	24,4
Biens de consommation...	16,3	17,8	25,9	26,7
Divers	1	0,9	1,1	1,1
Total	100	100	100	100

b) La structure géographique.

Nos partenaires de la C. E. E. ont consolidé leur position de premiers fournisseurs et de premiers clients de la France : 49,4 % de nos importations proviennent de ces pays (contre 48,5 % au premier semestre de 1971) et 50 % de nos ventes leurs sont destinées (contre 48,6 % au premier semestre de 1971).

Nos achats à l'U. E. B. L. (1) et à l'Italie ont été importants mais la progression est moindre en ce qui concerne les Pays-Bas et surtout la R. F. A. (+ 15,3 %), car la réévaluation du mark a tendu à renchérir les produits allemands.

Nos ventes à l'U. E. B. L. ont augmenté de 23,1 % par suite de fortes livraisons de produits agricoles, de produits textiles et d'automobiles ; nos biens d'équipement ont également, contrairement à la tendance générale, enregistré une forte progression qui correspond à la réalisation de commandes passées en 1971 ; le progrès de nos exportations a été soutenu vers l'Italie (+ 22,9 %) malgré les difficultés économiques que continue à connaître ce pays et vers la R. F. A. (+ 18,6 %), grâce à l'avantage de parité monétaire qui a joué surtout en faveur de nos biens de consommation ; le taux d'accroissement de nos ventes aux Pays-Bas (+ 15,7 %), bien qu'inférieur à celui de l'ensemble de nos exportations, contraste avec la stagnation des importations globales néerlandaises.

Nos échanges se sont intensifiés avec la Grande-Bretagne, tant à l'importation (+ 27 %) qu'à l'exportation (+ 36,2 %), ce qui semble indiquer que les industriels des deux pays anticipent sur la première étape du désarmement douanier qui commencera seulement en 1973.

Nos ventes à la Suisse se sont accrues de 28,5 %. Les progrès sont également importants vers les autres pays d'Europe et les pays de l'Est.

Par contre, malgré le raffermissement de la demande américaine, les *Etats-Unis* ont constitué un débouché moins important pour nos produits : la progression de nos ventes a, en effet, marqué une décélération par rapport au premier semestre de 1971 en raison de la diminution de nos livraisons de produits sidérurgiques, qui avaient été l'an dernier artificiellement gonflées par suite des menaces de grève dans les aciéries américaines ; parallèlement, la part des *Etats-Unis* dans notre commerce d'importation a sensiblement fléchi, passant de 9,1 % au premier semestre de 1971 à 8,2 % au premier semestre de 1972.

L'accroissement des approvisionnements en pétrole brut se traduit, sur le plan géographique, par la forte augmentation de nos achats aux pays du Moyen-Orient (+ 30,6 %).

(1) Union économique belgo-luxembourgeoise.

Nos importations en provenance du Japon se développent toujours très rapidement, mais l'élément le plus nouveau réside dans la reprise de nos exportations après la stagnation enregistrée en 1971.

La zone franc ne représente plus au premier semestre de 1972 que 8,8 % de nos débouchés extérieurs (la stagnation de nos ventes étant due à la diminution considérable de nos ventes à l'Algérie), alors qu'elle nous a fourni seulement 6,7 % de nos importations contre 7,3 % au premier semestre de 1971 malgré la reprise des livraisons de pétrole algérien.

III. — Evolution de la part relative de la France sur les marchés de nos partenaires.

Depuis 1967 la pénétration des produits français sur nos huit principaux marchés clients s'est sensiblement améliorée puisque, d'après les statistiques de l'O. C. D. E., la part des importations en provenance de France dans les importations totales de l'ensemble de ces pays est passée de 7,5 % en 1967 à 8,7 % en 1971.

Evolution de la part française de marché.
(En pourcentage.)

	1967	1968	1969	1970	1971
R. F. A.	12	12,1	13	12,7	13,3
Italie	10,8	11,3	12,4	13,2	14,1
Pays-Bas	6,3	6,5	7,7	7,5	7,7
U. E. B. L.	14,8	15,2	15,9	17,1	18
Espagne	11,5	9,7	9,5	9,4	10
Suisse	13,7	12,9	12,1	12	12,6
G.-B.	3,9	3,9	3,9	4	4,5
U. S. A.	2,6	2,5	2,3	2,3	2,4
Total	7,5	7,4	8	8,2	8,7

Les résultats enregistrés dans chaque pays sont cependant plus ou moins significatifs si on les compare avec ceux obtenus par nos principaux concurrents :

— la comparaison est nettement à notre avantage en Italie où notre part du marché d'importation est passée de 10,8 % en 1967 à 14,1 % en 1971, alors que celle de la R. F. A. augmentait moins rapidement (de 17,4 % à 20,1 %) ; nous avons par ailleurs accentué l'écart nous séparant des Etats-Unis, le troisième fournisseur de l'Italie, dont les ventes ne représentaient plus, en 1971, que 9 % des achats italiens à l'étranger, contre 10,5 % en 1967 et 11,6 % en 1968 ;

— par contre nos gains sur le marché *allemand* (+ 1,3 % de 1967 à 1971) restent inférieurs à ceux de notre principal concurrent, les Pays-Bas, qui nous suivent désormais de très près, au deuxième rang des fournisseurs de la R. F. A., avec 13,1 % du marché d'importation, tandis que l'Italie (avec 10,6 % de ce marché) détient maintenant la troisième place, dépassant les Etats-Unis dont la position s'est régulièrement dégradée depuis 1967.

Part de la France et de ses concurrents dans les importations des principaux partenaires (en pourcentage).

	PART de la France.		PART de la R. F. A.		PART de l'Italie.		PART des Pays-Bas.		PART de l'U. E. B. L.		PART de la Grande-Bretagne.		PART des U. S. A.	
	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971
R. F. A.	12	13,3	»	»	9,3	10,6	10,4	13,1	7,8	9,7	4,1	3,7	12,3	10,3
Italie	10,8	14,1	17,4	20,1	»	»	3,8	4,5	3	3,7	4,5	3,6	10,5	9
Pays-Bas	6,3	7,7	25,4	26,7	4,3	4,2	»	»	18,4	16,6	5,5	5,5	10,6	9,4
U. E. B. L.	14,8	18	21,1	25,2	4,5	4,1	15	16,3	»	»	7	6,1	8,2	6,4
G.-B.	3,9	4,5	5,3	6,6	3	2,9	5,1	5,2	2,3	2,3	»	»	12,5	11,1
U. S. A.	2,6	2,4	7,3	8	3,2	3,1	1,4	1,2	2,2	1,8	6,4	5,4	»	»

Ce tableau a été établi sur la base des statistiques de l'O. C. D. E. exprimées en dollars.

Part des ventes françaises dans les importations de nos principaux partenaires par grandes catégories de produits (en pourcentage).

	R. F. A.		ITALIE		U. E. B. L.		G.-B.		U. S. A.	
	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971	1967	1971
Agriculture	12,1	12,2	10,5	18,8	15,4	28,8	3	4,7	1,8	1,8
Énergie	4	1,2	0,3	0,4	2,4	2,2	3,7	1,8	0,04	0,1
Matières premières.....	5,3	5	9,9	10,8	16	16,7	1,7	1,4	0,7	0,6
Demi-produits	14,5	13	14,5	18,9	13,9	15,2	3,3	3,3	4,3	5,2
Biens d'équipement	16,2	15,5	11,4	12,2	11,5	15,6	7,7	7,9	2,8	2,7
Biens de consommation	16,2	19,4	20,5	24	21,8	21,8	4,5	6,6	2,7	2
Total	12	13,3	10,8	14,1	14,8	18	3,9	4,5	2,6	2,4

(1) Ces chiffres ont été obtenus par regroupement des séries C. T. C. I. pour les adapter à la nomenclature française ; les renseignements concernant l'année 1971 font encore défaut pour les Pays-Bas.

— en *U. E. B. L.* l'augmentation très régulière de notre part globale de marché (de 14,8 % à 18 %) doit être rapprochée des progrès réalisés par la *R. F. A.* dont la part dans les importations belges est passée, pendant la même période, de 21,1 % à 25,2 % ; de son côté la part des Pays-Bas, qui était de 15 % en 1957, a légèrement fléchi à 14,6 % en 1970, avant de se redresser fortement en 1971 pour atteindre 16,3 %. Ce renforcement de la position des trois premiers fournisseurs de la Belgique s'est effectué au détriment des fournisseurs lointains et des pays non situés dans le Marché Commun, en particulier les Etats-Unis dont la part de marché est tombée de 8,2 % en 1967 à 6,4 % en 1971 et la Grande-Bretagne dont la part de marché, malgré une légère amélioration en 1971 n'a pas encore retrouvé son niveau de 1967 (6,1 % contre 7 %).

— la part des importations en provenance de France dans les importations totales des *Pays-Bas* est assez stable depuis 1969, mais ce mouvement s'inscrit dans une évolution générale caractérisée par une diminution de l'importance relative des pays de la *C. E. E.*, de l'Association économique de libre échange (*A. E. L. E.*) et de l'Amérique du Nord au profit du reste du monde : c'est ainsi par exemple que la part du marché d'importation détenue par l'*U. E. B.* a diminué de 18,4 % en 1967 à 16,6 % en 1971 et que celle des Etats-Unis a régressé de 10,6 % à 9,4 % alors que la Grande-Bretagne maintenait sa position aux alentours de 5,5 % ; seule la *R. F. A.* a enregistré, depuis 1967, un progrès comparable au nôtre, puisque les ventes allemandes représentaient, en 1971, 26,7 % des achats néerlandais à l'étranger, contre 25,4 % en 1967.

— en *Grande-Bretagne*, après une stagnation de 1967 à 1970, le renforcement de notre pénétration a été sensible en 1971 : par rapport à 1967 nos progrès sont supérieurs à ceux des Pays-Bas (5,2 % du marché en 1971), mais inférieurs à ceux de la *R. F. A.* dont la part dans les importations anglaises est passée de 5,3 % en 1967 à 6,6 % en 1971, tandis que l'importance relative de l'Italie et de l'*U. E. B. L.* demeure faible ; les ventes japonaises ont représenté, en 1971, 2 % des importations britanniques contre 1,4 % en 1967, mais on constate, en revanche, une détérioration récente de la position des Etats-Unis, qui restent le premier fournisseur de la Grande-Bretagne, mais dont la part dans les importations britanniques, après avoir augmenté jusqu'en 1969, a fléchi en 1970 et surtout en 1971 (11,1 % contre 12,5 % en 1967).

— *aux Etats-Unis*, enfin, notre part de marché demeure modeste, mais, si elle se situe encore légèrement en retrait par rapport à 1967, ce résultat est comparable à ceux enregistrés par l'Italie, les Pays-Bas ou l'U. E. B. L., alors que la Grande-Bretagne a vu diminuer régulièrement sa part dans des proportions plus importantes (5,4 % en 1971 contre 6,4 % en 1967) ; seule, parmi nos principaux partenaires européens, la R. F. A. a renforcé sa position puisqu'elle assurait, en 1971, 8 % des importations américaines, contre 7,3 % en 1967.

Au niveau des grandes catégories de produits la pénétration des produits français a été la suivante :

— le renforcement de notre pénétration sur le *marché italien* est imputable, en grande partie, au développement de nos ventes de produits agricoles et alimentaires : notre part de marché dans ce secteur est passée de 10,5 % en 1967 à 18,8 % en 1971. L'analyse sectorielle fait également apparaître une progression sensible pour les demi-produits où notre part du marché d'importation est passée de 14,5 % à 18,9 % et pour les biens de consommation où elle s'est établie à 24 % en 1971 contre 20,5 % en 1967 ; en revanche, notre part dans les importations italiennes de biens d'équipement n'a que légèrement augmenté de 11,4 % en 1967 à 12,2 % en 1971 et les ventes de matériels allemands sont actuellement encore trois fois supérieures aux nôtres.

— en *R.F.A.* le gain s'explique surtout par les progrès accomplis dans le secteur des biens de consommation où nos ventes ont représenté 19,4 % des importations allemandes en 1971 contre 16,2 % en 1967 ; les importations en provenance de France constituent au contraire une part relativement stable des importations agricoles de la R.F.A. (12,2 % en 1971 contre 12 % en 1967) et tiennent une place décroissante dans le secteur des demi-produits (13 % en 1971 contre 14,5 % en 1967) ainsi que dans celui des biens d'équipement (15,5 % en 1971 contre 16,2 % en 1967).

— depuis 1969 la France est devenue sans conteste le premier fournisseur de la *Belgique* pour les produits agricoles et alimentaires : en 1971 elle a livré 28,8 % de l'ensemble des importations belges dans ce secteur au lieu de 15,4 % en 1967 ; la part des Pays-Bas, deuxième fournisseur, demeure pratiquement inchangée depuis quatre ans, aux environs de 21 % des importations belges alors que la position des principaux fournisseurs éloignés s'est fortement affaiblie, qu'il s'agisse des Etats-Unis (8,9 %) ou de

l'Argentine (4,8 %). Nous occupons également une place croissante sur le marché belge des biens d'équipement (15,6 % en 1971 contre 11,5 % en 1967) ce qui nous a permis de dépasser les Pays-Bas ; la R.F.A. conserve de loin la première place, car sa part des importations belges s'élevait, en 1971, à 41,5 % contre 39,2 % en 1967, alors que la position des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne n'a cessé de se détériorer. L'amélioration de la composition des exportations françaises a fait diminuer la part relative des matières premières dans nos ventes à la Belgique : cependant, la France demeure, de loin, le premier fournisseur de la Belgique et notre part, quasi stationnaire depuis 1968, s'est même relevée à 15,5 % en 1970 et 16,7 % en 1971, alors que la valeur globale des importations belges de matières premières n'a pas augmenté depuis 1969. Dans le secteur des demi-produits, qui représente un pourcentage considérable des importations globales de la Belgique, la France ne vient qu'en 3^e position puisque ses livraisons représentaient, en 1971, 15,2 % des achats belges à l'étranger contre 16,1 % pour les Pays-Bas et 20,9 % pour la R.F.A. Pour l'ensemble du poste des biens de consommation qui est, en valeur, le plus important des importations belges, la France occupe le 2^e rang parmi les fournisseurs étrangers (21,8 % du marché d'importation), loin derrière la R.F.A. (37,9 %), mais nettement en avance sur les Pays-Bas (16 %) ; la stagnation de notre part des importations belges de biens de consommation s'explique par la dégradation de notre position dans le secteur automobile à partir du niveau record atteint en 1968 (un rétablissement spectaculaire a cependant été opéré depuis le début de 1972), alors que, pour les autres biens de consommation, la France est au contraire le seul fournisseur étranger qui ait fortement amélioré sa position sur le marché belge au cours des deux dernières années.

— en *Grande-Bretagne* le renforcement de notre pénétration a surtout porté sur les produits agricoles et les biens de consommation : dans une évolution marquée par une lente dégradation de la position relative des pays du Commonwealth et d'Amérique au profit des pays européens plus proches, nous n'avons cessé, depuis 1967, d'améliorer notre part du marché d'importation britannique des produits agricoles et alimentaires qui est passée de 3 % à 4,7 % et nous nous classons actuellement au 7^e rang des fournisseurs de la Grande-Bretagne, immédiatement derrière les Pays-Bas.

Pour l'ensemble des produits industriels la France a conservé sa place de 3^e fournisseur du Royaume-Uni de 1967 à 1971, mais cette approche globale recouvre en fait une pénétration inégale de nos produits dans les différents secteurs industriels ; notre position reste médiocre pour les demi-produits : la part prise par les ventes françaises dans les importations britanniques de produits chimiques a diminué régulièrement depuis 1967 et ne s'est que faiblement relevée en 1971 ; pour les produits sidérurgiques et les demi-produits textiles, notre position reste également peu satisfaisante, compte tenu de l'évolution de la demande britannique. Les progrès réalisés dans la branche des biens de consommation sont dus essentiellement au développement de nos ventes d'automobiles qui ont représenté, en 1971, 20 % de l'ensemble de nos exportations de biens manufacturés.

En ce qui concerne les biens d'équipement, nous avons renforcé notre position pour le matériel électrique et le matériel de travaux publics, mais notre part de marché est stationnaire ou même en régression dans de nombreuses branches de l'industrie mécanique.

Aux *Etats-Unis* notre taux de pénétration demeure modeste pour toutes les catégories de produits si l'on excepte les demi-produits où le pourcentage relativement élevé atteint, en 1971, 5,2 % contre 4,6 % en 1970. Ce résultat est imputable, il est vrai, à nos livraisons de produits sidérurgiques qui ont été artificiellement gonflées par les menaces de grève dans les aciéries américaines ; la dégradation relevée dans le secteur des biens de consommation reflète, en grande partie, le marasme persistant de nos exportations d'automobiles.

Compte tenu des délais de publication des statistiques de l'O. C. D. E., les renseignements communiqués par les conseillers commerciaux en poste à l'étranger constituent la source d'information la plus rapidement disponible permettant de suivre l'évolution de notre pénétration sur les principaux marchés clients : ils font généralement apparaître une accélération de nos gains de part apparente au cours des premiers mois de 1972.

	CROISSANCE des importations en provenance de :		PART FRANÇAISE de marché.	
	tous pays.	France.	5 mois de 1971.	5 mois de 1972.
	(En pourcentage.)			
R. F. A.	+ 3,3	+ 12,6	13,1	14,3
Italie	+ 8,2	+ 19,3	14,2	15,7
Pays-Bas	+ 1,5	+ 9,4	9,1	9,8
U. E. B. L. (*).....	+ 8,1	+ 31,7	17,2	21
Espagne	+ 29,8	+ 26,4	10,4	10,1
Suisse	+ 7,6	+ 15	12,9	13,7
Grande-Bretagne	+ 11,2	+ 31,3	4,5	5,4
U. S. A.	+ 22	+ 19,6	2,5	2,5

(*) Les résultats couvrent seulement les quatre premiers mois de 1972 pour la R. F. A. et le premier trimestre de 1972 pour l'U. E. B. L.

Sans doute nos exportations de produits agricoles ont-elles continué de progresser rapidement, mais il ressort des premières indications dont nous disposons au niveau des catégories de produits (notamment en U. E. B. L. et en Suisse) que les progrès sont également sensibles pour les produits industriels.

CONCLUSION

Cette année 1972 donne à votre rapporteur un motif de satisfaction et un motif d'inquiétude.

La satisfaction provient de l'éveil des consommateurs. L'Institut national de la consommation a pris, en 1972, un essor que l'on n'aurait osé espérer il y a encore deux ans. Non seulement le dynamisme de l'I. N. C. n'a pas relégué au second plan les organisations existantes, mais une autre organisation, l'Union fédérale de la consommation, a connu également un développement certain et a pu diffuser sa revue à plus de 100.000 exemplaires. Un Salon des consommateurs a été organisé, des débats se sont instaurés et l'on peut dire que les problèmes de la consommation sont devenus à la mode. Parallèlement, le Gouvernement et le Parlement ont mis à l'étude ou adopté plusieurs textes de nature à protéger les consommateurs et à améliorer les conditions de la concurrence.

L'inquiétude provient, cette année encore, de l'évolution des prix. Sans doute nos partenaires ont-ils connu des hausses comparables aux nôtres en 1972 et notre commerce extérieur est-il demeuré excédentaire, mais on peut craindre que l'Allemagne, au lendemain des élections qui ont reconduit la majorité du Chancelier Brandt, fasse tous les efforts nécessaires pour arrêter l'inflation. En ce cas, l'économie française verrait s'amoinrir sa capacité concurrentielle et notre commerce extérieur pourrait redevenir un motif de préoccupation.

*
* * *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du Ministère de l'Economie et des Finances : Services financiers.